

TRABEC FLASH

Bulletin d'information périodique n° 305 – 17/04/2023

Notez ce prochain rendez-vous

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Retrouvons notre rendez-vous annuel, pour un grand nettoyage du village et de ses abords

Rendez-vous **samedi 22 avril 2023**

à 9h30 à la salle des fêtes

Après un café d'accueil, les équipes seront constituées

Venez avec vos gilets jaunes, vos gants et vos outils, la municipalité fournit les sacs poubelle

A l'avance, merci de vous mobiliser nombreux pour maintenir la propreté de notre village



Conseil Municipal du 7 avril 2023

Le dernier Conseil Municipal en date s'est tenu le jeudi 7 avril dans la salle du Conseil. Il était possible d'y assister en visioconférence ou sur place.

L'ordre du jour portait principalement sur l'approbation des comptes Administratif et de Gestion 2022, le vote des Budgets primitifs 2023 Commune et Budget Annexe de Lotissement, des taux d'imposition et des subventions communales 2023.

Les résultats de l'exercice 2022, au 31 décembre, ont fait apparaître un résultat de fonctionnement positif de 66 218,58 € sur l'exercice (267 717,55 € de recettes pour 201 498,97 € de dépenses), qui s'ajoute au report cumulé des exercices antérieurs, diminué d'un résultat d'investissement négatif de 108 079,63 € sur l'exercice (73 465,76 € de recettes pour 181 545,39 € de dépenses). Aucune opération n'a été comptabilisée sur le Budget Annexe de Lotissement pour l'exercice 2022.

Le bilan des comptes fait ressortir un excédent global de 524 368,05 € au 31 décembre 2022.

Le Budget primitif 2023 de la Commune a été voté pour un montant de dépenses et de recettes, en fonctionnement de 743 747,70 €, et en investissement de 341 733,10 € (dont 44 883,21 € de restes à réaliser de l'exercice 2022).

Les taux d'imposition restent inchangés par rapport à l'année 2022. Toutefois,

- Pour les Taxes Foncières, les valeurs locatives de base d'imposition ont été augmentées par les Services de l'Etat,
- Pour les Taxes d'Habitation (TH), le taux d'imposition avait été figé depuis 2019 pour permettre la suppression de la TH sur les habitations principales, ce taux a été de nouveau soumis au vote du Conseil Municipal pour les résidences secondaires et pour certains locaux loués par des sociétés ou organismes privés ou publics.

Les subventions en faveur des associations ont été votées sur la base de celles de l'année 2022 avec une augmentation de la subvention allouée aux Restos du Cœur (passée à 300 €) et une nouvelle subvention a été votée à hauteur de 300 € en faveur de l'Ukraine, pour un projet porté la Région Grand-Est, via le réseau régional GESCOD UKRAINE KHARKIV.

7 900 € ont ainsi été alloués sur un montant total voté de 12 000 €, 4 100 € restant à allouer sur délibération, notamment la subvention pour l'AFM-TELETHON qui sera attribuée en fin d'année pour pouvoir être comptabilisée dans les comptes du Villeython organisé chaque année au sein de notre village.

Le Budget primitif 2023 du Budget Annexe de Lotissement a été voté pour un montant de dépenses et de recettes, en fonctionnement de 230 000 €, et en investissement de 50 000 € (dont 40 000 € de recettes en restes à réaliser de 2022).

Ce conseil a par ailleurs permis de valider la nouvelle convention signée avec la Communauté de Communes Terres Toulaises (CC2T) concernant la participation financière de la CC2T liée au service public de gestion des déchets, et notamment pour valoriser la gestion des déchets irréguliers ou sauvages, et le nettoyage des abords des points d'apport volontaire.

Le Conseil Municipal a également approuvé le renouvellement de la convention de prestations liées à la dématérialisation et signée avec la société SPL-XDEMAT, pour une durée de 5 ans.

Il a également approuvé la prorogation simple du plan de gestion de l'aménagement forestier proposé par l'Office National des Forêts (ONF), pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

Enfin, le Conseil a rejeté une offre d'acquisition d'une partie de parcelle communale qui visait à régulariser une emprise de fait sur le domaine public, dans le périmètre du château d'eau, ceci afin de garder le maximum de place autour du château d'eau. Cela permet de protéger ainsi les chambres de vannes, et de bien préciser qu'aucune servitude de passage ne serait créée autour du château d'eau.

L'ensemble des documents relatifs aux décisions du Conseil municipal est consultable en mairie et sur le site Internet de la Commune.



A noter dans l'agenda

Réunion pour le fleurissement du village

Une réunion de tous les bénévoles et responsables du fleurissement de notre village a été fixée
au **mercredi 19 avril 2023 à 18h30 à la mairie**, dans la salle du Conseil.

Cette réunion est ouverte à tous. Si vous avez envie d'y participer, n'hésitez pas !



Action "Une Rose, Un Espoir"

Associés au Comité de Meurthe-et-Moselle de la Ligue contre le cancer, les motards et bénévoles de l'Association "Une Rose, Un Espoir" passeront dans notre village durant

le week end des 29 et 30 avril 2023

Merci de leur réserver un bon accueil pour que cette action, menée au profit de ceux qui sont malades et qui souffrent du cancer, rencontre le succès mérité.

Brocante du 1^{er} mai

Les volontaires peuvent encore proposer leur aide au Foyer Rural.



Stationnement interdit dans les rues du Fort, de Toul, de Maron (du centre du village jusqu'après le pont), du 26^{ème} RI et sur la place de l'Eglise, **de 5h00 à 20h00**.

La traversée du village restera possible pour l'accès au camping ou pour des cas particuliers (soins médicaux par exemple) : un laisser-passer peut être obtenu auprès d'André Dejaune - 07 81 80 54 63 - 1 rue du Fays.



Cérémonie du 8 mai

Pour la commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale,
rendez-vous sur la place de l'Eglise à 11h00.
La cérémonie sera suivie d'un pot de l'amitié à la salle des Fêtes.



La collecte de nos déchets

Les ramassages du mois de mai : **Mercredis 3, 17 et 31 mai 2023**

Cavités militaires supposées

Une réunion finale a eu lieu à ce sujet le 6 avril pour rendre compte des études menées par le BRGM, (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), pour le compte de la DDT (Direction Départementale des Territoires).

Les investigations n'ont pas révélé la présence de supposées cavités sous le village.

Ce que les gens de Villey le Sec et les autres vrais spécialistes des fortifications (sauf le BRGM) disaient depuis le début, mais dont l'avis et les connaissances ont été méprisés, au profit de soi-disant « sachants » qui, dans ce cas, ne savaient pas.

On peut cependant prendre en compte et remercier la démarche constructive de l'Etat (DDT) qui, à l'écoute de nos protestations, a financé l'étude ayant permis de parvenir à cette conclusion.

Fort de ce constat, il nous a été annoncé que le Préfet doit signer ces jours-ci un nouveau document confirmant cette absence et confirmant la suppression depuis le 6 avril des spécifications particulières imposées aux travaux lourds sur le bâti du village.

Seule subsiste une zone d'aléa justifiée autour de la batterie cuirassée et sa galerie, mais ceci est sans conséquence ; cette zone n'étant ni construite ni constructible.

Il nous faut remercier vivement toutes les personnes qui nous ont aidés à nous défendre dans cette affaire.

Affaire close, mais qui a laissé des traces.

Détermination de l'aléa à l'effondrement localisé



Carte d'aléa

- Cavités avérées : aléa

Batterie cuirassée 155 C et galerie de liaison vers l'observatoire (en rouge et orange)

- Absence de cavités : pas d'aléa

L'intérieur et l'extérieur de l'enceinte du fort

à l'exception de la zone exclue de l'étude (réduit, redan, batteries nord et sud, en violet sur la carte)

Retrouvez toutes nos infos sur notre site internet www.villeylesec.fr